

Produits du tabac: publicité par presse écrite ou parlée et parrainage

1989/0194(COD) - 14/05/1996

Le Conseil, sur la base de certains éléments de réflexion présentés par la Présidence, a eu un nouvel échange de vues sur la proposition de directive. Au cours du débat a été soulignée l'importance de protéger en particulier les jeunes des méfaits du tabac. Le Conseil, n'ayant pu parvenir à un rapprochement des positions, est convenu de poursuivre ses travaux en la matière sous la Présidence irlandaise.